

Le Poizat-Lalleyriat

PORTE OF RETORO

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 13 décembre 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire. Date de la convocation : 08/12/2022.

Etaient présents : Gaël ALLOMBERT-GOGET, Clara ALOMBERT, Samuel BECOT, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Raphaël JACQUIOT, Véronique MAYOT, Romain PERILLAT
Christophe TISSERANT, Bertrand VAILLOUD

Absents excusés : Emmanuel ANDRE (pouvoir à Raphaël JACQUIOT), Ludovic GHERARDI (pouvoir à Gaël ALLOMBERT-GOGET), Alain RAYNAUD (pouvoir à Samuel BECOT), Christine TRONCY (pas de pouvoir), Philippe VION-DURY (pouvoir à Louis BERTHET-BONDET),

Secrétaire de séance : Raphaël JACQUIOT

La séance est ouverte à 19H00.

Le procès-verbal du conseil du 17 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

I/ ELECTION DU PREMIER ADJOINT EN REMPLACEMENT D'EMILIE CAS-PAUGET

Madame Emilie CAS-PAUGET a démissionné le 19 octobre 2022. de son poste de première adjointe et de conseillère municipale. Monsieur le Maire explique que cette démission a été acceptée par la Préfecture.

En ce qui concerne le remplacement d'un adjoint, la Préfecture indique que le Conseil Municipal peut soit décider de ne pas le remplacer, soit d'élire un nouvel adjoint qui siégera au rang qu'occupait l'adjoint démissionnaire comme prévu par l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, soit de décider de remonter les adjoints d'un rang dans l'ordre du tableau et dans ce cas, le nouvel adjoint occuperait le dernier rang.

L'adjoint suivant dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal est Monsieur Gaël ALLOMBERT-GOGET. Monsieur le maire lui propose d'occuper le poste de premier adjoint mais il refuse ce poste.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à un vote à bulletin secret afin d'élire un nouveau premier adjoint.

Sous la présidence de Monsieur LENSEL, maire, il est procédé à l'élection du nouveau premier adjoint.

Monsieur Louis BERTHET-BONDET est l'unique candidat pour ce poste.

Résultat du premier tour du scrutin :

Tous les conseillers présents ont pris part au vote

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blanc : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Louis BERTHET-BONDET : 12

Monsieur Louis BERTHET-BONDET est élu au poste de premier adjoint au premier tour de scrutin à la majorité absolue. Monsieur le maire précise que les délégations des adjoints seront étudiées ultérieurement.

2/ EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

- CREATION EMPLOI PERMANENT - FILIERE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle le départ de Madame Patricia LABRY, par voie de mutation, et le départ à la retraite de Madame Mylène VUALLIAT, qui assuraient toutes les deux les fonctions de secrétaire de mairie.

Pour permettre de les remplacer, il convient de créer deux postes d'adjoints administratifs à 35 h par semaine pour le secrétariat de mairie à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ces deux postes.

Le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune sera modifié en conséquence.

- CREATION EMPLOI PERMANENT- FILIERE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'assurer l'entretien de la nouvelle salle polyvalente du Poizat (état de lieux, etc...) : pour ce faire il propose d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint technique de 23 h par semaine en le passant à 28 h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- REGULARISATION HEURES POSTE ATSEM - FILIERE MEDICO-SOCIALE

Monsieur le Maire explique qu'un agent ATSEM effectue plus d'heures à la demande de la Commune et qu'il convient de régulariser sa situation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la régularisation du nombre d'heures de cet agent à raison de 31 h 30 par semaine.

Le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune sera modifié en conséquence.

- CREATION EMPLOI NON PERMANENT —FILIERE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de continuer de former les adjoints administratifs en poste et de permettre la continuité du service public, il propose de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un rédacteur à temps non complet de 8 h par semaine pour une durée de trois mois allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce poste.

3/ PROJET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR L'ENTREPRISE AGEDA

L'entreprise AGEDA a pour projet de s'installer dans les locaux communaux de la fromagerie des Granges.

Monsieur Louis BERTHET-BONDET explique le projet de l'entreprise et donne des devis approximatifs. Plusieurs solutions sont possibles. Le bureau municipal et les membres de la commission travaux vont travailler sur ce projet.

4/ IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur Louis BERTHET-BONDET explique qu'il a rencontré Free mobile afin d'étudier un projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au lieu-dit du Sénéché. Une étude de faisabilité par Free mobile est en cours.

5/ TARIFICATION DES SECOURS SUR LES PISTES DE SKI, DE RAQUETTES ET DE LUGE - SAISON 2022/2023-Syndicat Mixte Plateau de Retord et Haut-Valromey

Monsieur le Maire présente le courrier du Syndicat Mixte qui demande à la Commune de bien vouloir approuver les tarifs pour la saison hivernale 2022/2023. Il précise que ces tarifs restent inchangés par rapport à la saison précédente.

Les tarifs sont les suivants :

- **1ère catégorie** : zone front de neige-soins au poste de secours, personne prise en charge sans transport par un secouriste **TARIF 50 euros**
- **2ème catégorie** : zone rapprochée-secours et transport de moins de 1 km **TARIF 200 euros**
- **3ème catégorie** : zone éloignée-secours et transport de plus de 1 km **TARIF 350 euros**
- **4ème catégorie** : hors-piste-hors-pistes balisées **TARIF 690 euros**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs présentés.

6/ LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL DE LALLEYRIAT AUX HABITANTS

Monsieur le maire explique que plusieurs demandes ont été faites par les habitants pour louer la salle du conseil pour des événements festifs. Cette salle était mise gratuitement à disposition des habitants durant la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Monsieur le maire propose de délibérer sur cette option de mise en location de la salle du conseil, sachant que la nouvelle salle polyvalente du Poizat est maintenant en service.

Monsieur le maire propose de délibérer sur cette option de mise en location de la salle du conseil. (Votes : pour : 3 / abstention : 1 / contre : 11)

Le Conseil Municipal décide de ne pas louer cette salle aux habitants.

7/ REGULARISATION COMPTABLES DE FIN D'ANNEE AVANT PASSAGE A LA M 57

Après vérification auprès de Monsieur PRIORE, notre trésorier, Madame Véronique MAYOT, adjointe aux finances, explique les deux régularisations à effectuer :

- 1) Budget lotissement LALLEYRIAT : (régularisation de la dernière annuité d'emprunt déjà prélevée en trésorerie : manque 52,92 euros pour remboursement du capital au compte 1641) :
Dépense-compte 6045/011 : - 55 euros
Dépense-compte 7133/042 : + 55 euros
Recette-compte 3351/040 : + 55 euros
Dépense-compte 1641 : + 55 euros
- 2) Budget principal :
Pour mettre à jour l'inventaire avant le passage à la M57 :
Régularisation du compte 2031 pour les études et frais d'insertion suivis de travaux pour les années 2016 à 2018) :
Recette-compte 2031/041 : 69 000 euros
Dépense-compte 21318/041 : 69 000 euros
Ces écritures s'équilibrent entre elles (sans incidence sur le budget).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux régularisations à effectuer en fin d'année avant passage à la M57.

8/ DIVERS

- Le maire explique qu'un procès-verbal d'infractions à l'urbanisme a été établis à l'encontre de la SCI BREIZH-BYGO, au Code de l'urbanisme, au PLUiH de Haut-Bugey Agglomération, au droit de l'environnement, au code de la voirie routière et qu'il a été transmis au Procureur de la République.
- Monsieur Raphaël JACQUIOT propose d'étudier la possibilité de créer un « gaz drive ». Le conseil dit qu'il faut étudier les différentes possibilités de mise en œuvre concrète sur le terrain. Ce point sera réétudié ultérieurement après recherche des possibilités d'implantation.
- Monsieur le Maire informe le conseil que le repas de l'équipe municipale de fin d'année est fixé au vendredi 20 janvier 2023 à 19 h 30 au restaurant les Gentianes.
- Monsieur Gaël ALLOMBERT-GOGET informe le conseil que les deux lots de résineux proposés en vente de gré à gré n'ont pas été vendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Bernard LENSEL.



Les Conseillers Municipaux,